

Pôle Compétition Gravelines Tél,Fax,Rép. 03.28.23.03.48  
Pôle Développement Grand Fort Philippe Tél,Fax,Rép. 03 .28.63.58.20  
Site Internet [www.ggvls.fr](http://www.ggvls.fr) ; e mail [ggvls@wanadoo.fr](mailto:ggvls@wanadoo.fr)/[ggvls59@orange.fr](mailto:ggvls59@orange.fr)



# Match-Racing Grade 5

## GGVLS

### 24 et 25 Juillet 2010

## AVIS DE COURSE

### 1 **AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le **Gravelines Grand-Fort-Philippe Voile Légère Sportive (GGVLS)**, club affilié à la Fédération Française de Voile (FFVoile))

### 2 **LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu à **Grand-Fort-Philippe, GGVLS, 59153 Grand-Fort-Philippe**

### 3 **GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le **grade 5A** a été demandé.

### 4 **PROGRAMME PREVISIONNEL**

#### 4.1 **Le programme prévisionnel est :**

- (a) Ouverture du secrétariat et inscriptions le 24 juillet à 8h15
- (b) Pesée des équipages de 8h15 à 9h15
- (c) Briefing à 9h20
- (d) Début de la première course le 24 juillet à 10h30 et le 25 juillet à 11h00
- (e) Cérémonie de remise des prix le 25 juillet après les courses.

#### 4.2 **Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :**

- (a) aux briefing pour les barreurs.

### 5 **ADMISSIBILITE DES BARREURS**

- (a) La compétition est ouverte à tous dans la limite de dix **équipages au maximum**.
- (b) Tous les membres de l'équipage doivent être nés après le 31 décembre 1984.
- (c) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- (d) Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.

### 6 **ADMISSIONS**

6.1 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque ou en espèces en €.

#### 6.2 **Droits d'inscription :**

Les droits d'inscription pour l'épreuve de **20 €** non remboursables (avant le 22 juillet) et **40 €** au-delà de cette date, par chèque ou en espèces en € à **l'ordre du GGVLS** doivent être réglés avant le vendredi 23 juillet à 18h30.

#### 6.3 **Caution des dommages**

- (a) Un dépôt initial de **500 €** devra être payé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.

#### 6.4 **Assurance**

Tous les membres de l'équipage devront posséder la licence FFV 2010

## 7 REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, incluant l'annexe C  
(b) Les règles d'utilisation des bateaux (annexe aux IC) qui s'appliqueront également aux entraînements. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.  
(c) Les prescriptions de la FFVoile aux règles 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe F s'appliqueront.

## 8 BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des bateaux OPEN 5.7  
(b) 4 bateaux seront fournis.  
(c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, solent et spinnaker asymétrique.  
(d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

## 9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- (a) Tout(e) équipier(e) devra posséder la licence FF Voile 2010.  
(b) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de **3** personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.  
(c) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **250kg**.  
(d) Pour les équipages exclusivement féminins, le poids moyen maximum défini en (c) est le même, avec la possibilité d'embarquer une équipière supplémentaire, sans dépasser le poids maximum autorisé.  
(e) Pour les équipages dont l'ensemble des équipiers est âgé de 20 ans et moins (né après le 31 décembre 1989), le poids moyen maximum défini en (c) est le même, avec la possibilité d'embarquer un équipier supplémentaire, sans dépasser le poids maximum autorisé.  
(f) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le **jury** pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.  
(g) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le **jury** pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## 10 FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement de ISAF établi 30 jours avant l'épreuve.  
(b) L'épreuve est constituée de un ou plusieurs Rond Robin et de phases finales si possible (selon nombre d'équipages).  
(c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 11 PARCOURS

- (a) Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec en cas de courant traversier en option un dog leg, entraînant un contournement bâbord ou tribord et une arrivée vent arrière.  
(b) La zone de course sera située devant Grand-Fort-Philippe.

## 12 PUBLICITE

- (a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.  
(b) Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.

## 13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

GGVLS  
Tél. : 03 28 63 58 20  
Email : ggvls59@orange.fr

# Match-Racing

GGVLS - 2010

24 ET 25 Juillet à Grand-Fort-Philippe

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom du Club représenté : .....

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom : ..... Prénom : ..... @mail : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : ..... Mobile : .....

### Composition de l'équipage

	Nom	Prénom	N°licence	Club	N°Isaf	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **250 kg**

Droits d'inscription : **20 € non remboursables avant le 22 juillet et 40 € par la suite**

Caution de dommages : **500 €** (au moment de la confirmation d'inscription le 24 juillet).

**Caution d'inscription mise en place : 500 €** (à renvoyer avec la demande d'inscription)

**Demande d'inscription à déposer avant le 24 juillet 2010 au :**

GGVLS

59153 Grand-Fort-Philippe

Ou

Base Nautique et de Plein Air « Jean Binard »

59820 Gravelines

GGVLS, Terre Plein du phare, 59820 Gravelines, 8, Place Abbé Lemire, 59153 Grand Fort Philippe

Siret : 404 671 216 00038 ; Asso : 7965 à DK. ; DDJS : 59 S 2077 ; FFV : 59009